

Bordeaux, le 4 juillet 2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Agissons contre la prolifération de l'ambroisie

L'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine, la FREDON Nouvelle-Aquitaine, organisme à vocation sanitaire pour les végétaux, et les Centres permanents d'initiatives pour l'environnement (CPIE) de Corrèze et du Pays Creusois rappellent l'importance de se mobiliser face à la prolifération de l'ambroisie, cette plante envahissante et allergisante.

>>> Le rôle de l'ARS dans la lutte contre l'ambroisie

L'ARS Nouvelle-Aquitaine apporte son appui aux préfets de département dans la mise en place et le suivi des plans de lutte contre les ambrosies. Elle pilote également des actions dans le cadre du Plan Régional Santé Environnement (PRSE NA) et mobilise en particulier les services de la FREDON NA et de Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE 19 et 23) pour :

- Animer un réseau de surveillance et de coordination de la gestion des signalements des ambrosies dans chaque département de Nouvelle Aquitaine ;
- Prévenir et sensibiliser le grand public et les professionnels sur les ambrosies ;
- Organiser la lutte contre les ambrosies, en déclinaison de plans d'actions départementaux.

>>> Les ambrosies, c'est quoi ?



Les ambrosies sont des plantes originaires d'Amérique du Nord qui se développent rapidement dès les mois d'avril/mai et jusqu'au mois de novembre dans notre région.

Elles colonisent de nombreux types de sols : parcelles agricoles, bords de cours d'eau, zones de chantiers, jardins, parcs, ou encore les bords de routes.

Il existe 3 types d'ambrosies : l'ambroisie à feuilles d'armoise, l'ambroisie à épis lisse et l'ambroisie trifide, **mais l'espèce la plus répandue dans la région est l'ambroisie à feuille d'armoise.**

On note que l'ambroisie à épis lisses est de plus en plus présente au sud de la région, notamment dans le département des Landes.

>>> Pourquoi lutter contre l'ambroisie ?

- **Impact sanitaire**

Le pollen d'Ambroisie est très allergisant, 5 grains de pollen par mètre cube d'air sont suffisants pour entraîner une réaction allergique chez les personnes sensibles. Ces pollens sont produits par les fleurs

[Texte]

d'ambrosie de fin juillet jusqu'à fin octobre avec un pic au mois de septembre. **Une exposition répétée provoque l'apparition de symptômes** : rhinite, conjonctivite, trachéite, urticaire, eczéma et dans 50% des cas, apparition ou aggravation de l'asthme.

- **Impact économique**

En 2020, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) a estimé qu'1 million à **3,5 millions de personnes seraient allergiques aux pollens d'ambrosie en France**.

L'estimation des coûts annuels de l'impact sanitaire associé à l'ambrosie :

- **Coût de la prise en charge médicale** (médicaments, consultations, etc) entre 59 millions et 186 millions d'euros par an
- **Coût des pertes de production** liées aux arrêts de travail : entre 10 millions et 30 millions d'euros par an
- **Coût de la perte de qualité de vie** pour les personnes allergiques entre 346 millions et 438 millions d'euros par an

- **Impact agricole**

L'Ambrosie est une mauvaise herbe qui, par son cycle de vie, concurrence les cultures printanières, notamment la culture du tournesol. Il en résulte une diminution des rendements et de la qualité des cultures ainsi qu'une contamination des lots de semences.

>>> Comment participer à la lutte contre l'ambrosie ?

Sur sa propriété, hors de sa propriété, sur un terrain public, s'il y a seulement quelques plants :

- **Avant la floraison (jusqu'à fin juillet)**, enfoncez des gants et arrachez les plants. Vous pouvez ensuite les composter, les amener en déchetterie ou les laisser se dégrader naturellement au sol.
- **Pendant ou après la floraison (début août à octobre)**, ne faites rien ! Vous risquez d'aggraver la situation en répandant les graines... attendez le printemps prochain, de nouveaux plants renaîtront et vous pourrez les arracher avant leur floraison.



Hors de ma propriété, je signale la zone infestée sur la plateforme interactive signalement ambrosie :
<https://signalement-ambrosie.atlasante.fr>

Le signalement est transmis au référent ou, à défaut, à la mairie de la commune concernée. Le référent a accès à la cartographie des signalements faits sur son territoire.

En agissant pour éviter l'apparition et la dissémination de ces plantes, il est possible de réduire les risques d'allergie et de contribuer à servir l'intérêt collectif de santé publique.

>>> Plus d'informations sur les gestes à adopter et sur la situation par département

Des informations sur les méthodes de prévention et de lutte contre les ambrosies peuvent vous être fournies par les référent(s) ambrosie des communes et des intercommunalités. Des informations techniques (guides, brochures, etc.) sont également disponibles sur :

- Le site internet de l'**Observatoire des ambrosies** : <https://ambrosie-risque.info>
- Le site internet de la **FREDON Nouvelle-Aquitaine** : <https://www.fredon.fr/nouvelle-aquitaine/>
- **Des fiches départementales** pour connaître la situation dans chaque département : disponibles sur [le site internet de l'ARS NA](#).

Contacts presse

Fredon Nouvelle-Aquitaine - Gaëlle GUYOT
gaelle.guyot@fredon-na.fr - 06.75.06.62.39 / 05.57.01.37.18

ARS Nouvelle-Aquitaine - 06 65 24 84 60

Département de la Vienne (86)

Juin 2025

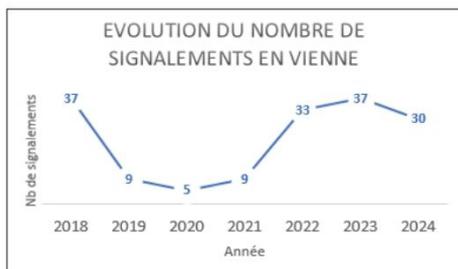
Informations diverses

Cadre réglementaire local : Depuis 2023, la préfecture de Vienne a mis en place, à l'échelle du département, un arrêté préfectoral de lutte contre les ambrosiées afin de mieux prévenir et de lutter contre ce fléau. La lutte s'inscrit ainsi dans le cadre du plan d'action départemental défini en 2024. Une animation territoriale effectuée par l'ARS et la FREDON mobilise gestionnaires routiers, monde agricole, syndicats d'eau, associations et collectivités. Les formations renforcent un réseau d'acteurs toujours plus étendu, capable de repérer et d'éliminer la plante de manière efficace.

Pollinarium sentinelle de Poitiers : Un Pollinarium sentinelle est un outil thérapeutique d'information pour les allergiques aux pollens et les professionnels de santé. Visuellement, c'est un espace dédié dans un jardin entretenu par des professionnels (jardiniers, botanistes), où sont rassemblées les principales espèces de plantes allergisantes du secteur (graminées, herbacées, arbustes et arbres). Cette information est transmise en temps réel gratuitement sur une plateforme en ligne. Elle permet aux personnes allergiques de commencer leur traitement en préventif avant l'apparition des premiers symptômes.

Pour être alerté sur les émissions de pollen, une simple inscription sur le site alertepollens.org est proposée à ceux qui le souhaitent.

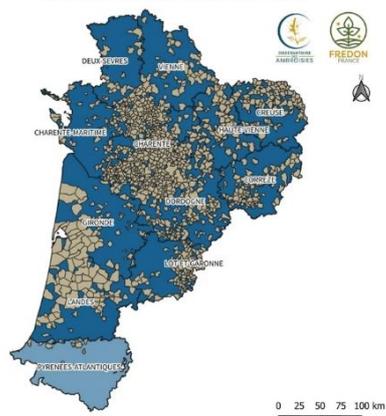
Point sur les signalements



Données issues de la plateforme de signalement :



Etat des connaissances sur la présence de l'Ambrosie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia* L.) en Nouvelle Aquitaine entre 2004 et 2024



■ Communes dans lesquelles il y a eu au moins un signalement d'Ambrosie à feuilles d'armoise
 Nombre de communes dans lesquelles il y a eu au moins un signalement par département
 0 - 10
 11 - 50
 51 et plus

Carte réalisée par l'Observatoire des ambrosiées - FREDON France - janvier 2025.
 Sources des données : plateforme de signalement ambrosie Atlasanté, INPN, plateforme nationale du STIP, réseau des Conservatoires botaniques nationaux et partenaires, Observatoire de la biodiversité végétale de Nouvelle-Aquitaine, réseau FREDON France, réseau des CPSE.

CONTACT PRESSE

Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine

☎ 06 65 24 84 60

✉ ars-na-communication@ars.sante.fr